

ENTENTE D'ABONNEMENT TÉLÉMATIQUE

Cette entente d'abonnement télématique énonce vos droits et obligations à titre de Client des services télématiques fournis (les « **Services télématiques** ») en vertu de l'entente d'abonnement télématique (l'« **Entente** »). Elle énonce également les droits et obligations de Prévost, une division de Groupe Volvo Canada inc. (« **Prévost** »).

Veillez réviser attentivement la présente Entente d'abonnement télématique. Pour toute question relative à l'Entente ou aux Services télématiques fournis avec votre véhicule (le « **Véhicule** »), veuillez consulter le site **WWW.PREVOSTCAR.COM** (le « **Site Web** »).

1. Frais d'abonnement et Durée de l'Entente (la « **Durée** »)

Les Services télématiques pour la Durée initiale de l'Entente vous sont offerts gracieusement avec l'achat de votre Véhicule. La Durée initiale de l'Entente est d'un (1) an à partir de la date d'achat de votre Véhicule. Aucun frais additionnel ne vous sera facturé pour l'utilisation des Services télématiques de base au cours de cette période. Cependant, vous pouvez choisir d'acheter des services additionnels (désignés « **Services Premium** ») au moment de l'achat du Véhicule ou à tout autre moment par la suite, lesquels peuvent être assujettis à des frais additionnels et à une entente distincte.

Cette Entente est valide et a plein effet à compter de la plus éloignée de (a) la date d'acceptation de l'Entente par le Client ou (b) la date à laquelle le Véhicule est acheté. Cette Entente demeurera en effet pour la Durée initiale ou pour une Durée plus longue si le Client souscrit à un abonnement visant à prolonger sa Durée au-delà de la période d'un (1) an, dans la mesure où votre Véhicule demeure en exploitation. Vous ou Prévost pouvez exercer votre droit de résiliation de l'Entente tel que plus amplement énoncé ci-dessous.

En acceptant cette Entente, le Client accepte de se conformer à ses modalités, telles que celles-ci peuvent être amendées de temps à autre par Prévost tout au cours de sa Durée, par la publication par Prévost de tout amendement sur le Site Web. Suite à la vente ou au transfert de votre Véhicule avant l'expiration de la Durée, tous les droits et obligations en vertu de l'Entente seront automatiquement transférés et cédés à l'acheteur ou au cessionnaire de votre Véhicule (l'« **Acheteur** »). Vous promettez d'aviser l'Acheteur de cette Entente et des droits et obligations que l'Acheteur assume en vertu de cette Entente. Si vous vendez ou transférez votre Véhicule et faites défaut d'aviser l'Acheteur, vous convenez d'indemniser et de tenir Prévost indemne à l'égard de tous les coûts (incluant les frais d'avocat), dépenses et autres responsabilités découlant de votre défaut de donner avis à l'Acheteur, tel que requis en vertu de cette Entente.

2. Droits et obligations de l'Acheteur

Si, au cours de la Durée, vous achetez ou vous portez autrement acquéreur d'un Véhicule sujet à une Entente en vigueur, vous assumez tous les droits et obligations aux termes de l'Entente et vous pouvez utiliser les Services télématiques sans frais additionnels pour le reste de la Durée. Vous pouvez choisir d'acheter des Services Premium lesquels peuvent être assujettis à des frais additionnels et à une entente distincte.

3. Fonctionnalités du produit

Prévost fournit les Services télématiques pour votre Véhicule suivant son numéro de série (ou autre numéro d'identification) spécifique. Prévost procède à la cueillette et au maintien de l'information reliée à l'exploitation et à l'entretien de votre Véhicule par le biais d'un ou plusieurs outils d'enregistrement dont elle munie votre Véhicule (collectivement, le « **Dispositif télématique** ») et utilise cette information afin de vous prêter assistance, en vous fournissant des Services télématiques, lesquels incluent (i) service proactif de diagnostic et d'aide à la réparation; (ii) optimisation de la gestion du temps d'immobilisation du Véhicule et (iii) procédures de service simplifiées. Une description détaillée des Services télématiques est disponible sur le Site Web. Les Services télématiques n'incluent pas les Services Premium, lesquels sont également identifiés et décrits au Site Web, et sont assujettis à des frais additionnels et à une entente distincte. Prévost se réserve le droit de modifier les Services télématiques en tout temps, sans pénalités et sans préavis au Client, le tout tel que publié sur le Site Web.

4. Propriété et licence des données télématiques

Vous détiendrez tous les droits, titres et intérêts dans toutes données recueillies à partir de votre Véhicule et vous étant fournies par le biais des Services télématiques (les “**Données télématiques**”). Vous consentez par la présente à Prévost une licence mondiale, libre de royauté, pleinement payée, transférable, cessible, pouvant faire l’objet de sous-licence (à des tierces parties multiples) et perpétuelle afin de recueillir, analyser, utiliser et autrement exercer un contrôle sur toutes Données télématiques recueillies par le biais du Dispositif télématique dont est munie votre Véhicule, incluant le droit de partager les Données télématiques avec ses concessionnaires, sociétés-mères, filiales, sociétés affiliées et autres parties autorisées par Prévost. Prévost n’a aucune obligation en vertu de l’Entente de vous fournir quelque donnée recueillie par le biais du Dispositif télématique sauf par le biais des Services télématiques décrits au Site Web.

5. Reconnaissance de l’utilisation par Prévost de Données télématiques

VOUS RECONNAISSEZ QUE VOTRE VÉHICULE EST ÉQUIPÉ D’UN DISPOSITIF TÉLÉMATIQUE CONSISTANT EN UN OU PLUSIEURS DISPOSITIFS D’ENREGISTREMENT. VOTRE DISPOSITIF TÉLÉMATIQUE RECUEILLE ET/OU EMMAGASINE DE L’INFORMATION AU SUJET DU VÉHICULE, INCLUANT VITESSE, RÉGLAGES, ÉMISSIONS POLLUANTES, CONSOMMATION DE CARBURANT, PERFORMANCE MOTEUR, RATIOS DE TRANSMISSION, RÉVOLUTIONS MOTEUR, ALTITUDE, GÉOLOCALISATION, INFORMATION DE SÉCURITÉ, INFORMATION RELIÉE À L’USAGE ET À L’EXPLOITATION DU VÉHICULE, DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, PERFORMANCES DU VÉHICULE, DONNÉES DIAGNOSTIQUES ET CODES D’ERREUR. LE DISPOSITIF TÉLÉMATIQUE A LA CAPACITÉ DE TRANSMETTRE L’INFORMATION À UN SYSTÈME DE COMMUNICATION CENTRALISÉ OU À UN DISPOSITIF EXTERNE.

VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT À L’UTILISATION ET À L’ACCÈS PAR PRÉVOST AU DISPOSITIF TÉLÉMATIQUE ET À L’INFORMATION QUE CELUI-CI CONTIENT ET TRANSMET. VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT À CE QUE PRÉVOST RECUEILLE DE L’INFORMATION ET DES DONNÉES À L’ÉGARD DE VOTRE VÉHICULE. VOUS RECONNAISSEZ QUE L’INFORMATION CONTENUE DANS VOTRE DISPOSITIF TÉLÉMATIQUE PEUT ÊTRE PÉRIODIQUEMENT TRANSMISE À PRÉVOST OU À TOUTE AUTRE PERSONNE AUTORISÉE PAR CETTE DERNIÈRE, OU QUE CELLES-CI PEUVENT Y AVOIR AUTREMENT ACCÈS, AINSI QU’AU NUMÉRO DE SÉRIE DE VOTRE VÉHICULE OU À TOUTE AUTRE INFORMATION IDENTIFIANT VOTRE VÉHICULE, ET VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT ET EXPLICITEMENT À TELLE TRANSMISSION ET/OU À TEL ACCÈS.

VOUS RECONNAISSEZ PAR AILLEURS QUE PRÉVOST PEUT UTILISER, EMMAGASINER OU AUTREMENT EXERCER UN CONTRÔLE SUR TOUTE DONNÉE OU INFORMATION AINSI TRANSMISE OU À LAQUELLE IL A AINSI ÉTÉ ACCÉDÉ, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, SANS LIMITATION, INCLUANT LE DROIT DE PARTAGER L’INFORMATION AINSI TRANSMISE OU À LAQUELLE IL A ÉTÉ ACCÉDÉ AVEC SES CENTRES DE PIÈCES ET DE SERVICE, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, SOCIÉTÉS-MÈRES, ORGANISATIONS OU AUTRES PARTIES AUTORISÉES PAR PRÉVOST.

VOUS RECONNAISSEZ QUE LES OBJETS DE L’ENTENTE D’ABONNEMENT TÉLÉMATIQUE PEUVENT INCLURE TOUT ACCÈS À L’INFORMATION TÉLÉMATIQUE OU USAGE DE CETTE DERNIÈRE PAR PRÉVOST, INCLUANT TOUT ACCÈS LIÉ À L’ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE. EN OUTRE, VOUS RECONNAISSEZ QUE LE FAIT POUR PRÉVOST D’AVOIR ACCÈS ET D’UTILISER LES INFORMATIONS TÉLÉMATIQUES AUX FINS DE COMPRENDRE TOUTS LES ASPECTS DE L’UTILISATION ET DE L’EXPLOITATION DE VOTRE VÉHICULE, D’ASSURER LA MISE AU POINT OU LA MODIFICATION À DISTANCE DES PARAMÈTRES DE PERFORMANCE DE VOTRE VÉHICULE, D’AIDER À FACILITER L’ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE VOTRE VÉHICULE, DE REGROUPER ET D’EXAMINER TOUTE INFORMATION RECUEILLIE AVEC TOUTE AUTRE INFORMATION D’AUTRES ABONNÉS, DE RÉDIGER DES RAPPORTS DESTINÉS AUX AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIVES BASÉES SUR LES INFORMATIONS RECUEILLIES ET D’ASSURER LE SUIVI ET L’OPTIMISATION DE L’ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE SONT DES ÉLÉMENTS QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.

6. Heures d'exploitation

Les Services télématiques sont généralement disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sauf lors de périodes spécifiques d'entretien de systèmes. La localisation du Véhicule, la disponibilité des systèmes satellites et d'autres conditions peuvent affecter la disponibilité des Services télématiques. Prévost ne peut garantir que les Services télématiques seront toujours et en tout temps disponibles.

7. Modification au contenu du Site Web

Le Site Web et son contenu, incluant sans limitation les informations, graphiques, produits, caractéristiques, fonctionnalités, services et liens (collectivement le « **Contenu** ») peuvent être modifiés, supprimés ou mis à jour par Prévost en tout temps, sans avis au Client.

8. Droits de résiliation

Prévost se réserve le droit de mettre un terme de manière immédiate aux Services télématiques pour toute période de temps ou de résilier tous Services télématiques ou la présente Entente, en tout temps, sans pénalité de la part de Prévost. Le Client a également le droit de ne pas conclure l'Entente au moment de l'achat original du Véhicule ou de résilier l'Entente en tout temps, sur préavis à Prévost, en soumettant à Prévost le **FORMULAIRE D'ANNULATION D'ABONNEMENT AUX SERVICES POUR VÉHICULE CONNECTÉ – TÉLÉMATIQUE** (le « **Formulaire** ») suivant les instructions apparaissant au Formulaire. Le Formulaire peut être obtenu en visitant le Site Web. L'annulation de cette Entente désactivera les Services télématiques vous étant fournis et pourrait empêcher ou limiter la possibilité pour Prévost de vous assister dans l'exploitation et l'entretien de votre Véhicule ou de vous fournir ou à votre Véhicule d'autres Données télématiques, ou de vous offrir les Services Premium. Le fait de refuser de conclure l'Entente ou de résilier cette dernière n'aura pas pour effet de mettre un terme à la transmission de données à partir de votre Dispositif télématique ou à la cueillette de telles données par Prévost. Les représentants de Prévost peuvent accéder aux Données télématiques dans la mesure où celles-ci sont disponibles et les utiliser aux fins de fournir des services et de procéder à l'amélioration au Véhicule à votre bénéfice. Prévost éliminera régulièrement de ses systèmes informatiques toutes données recueillies à partir du Dispositif télématique, et ce à des moments et suivant des intervalles déterminés par Prévost à sa discrétion.

9. Dénégation de garantie

LE SITE WEB WWW.PREVOSTCAR.COM ET SON CONTENU SONT FOURNIS "TEL QUEL". PRÉVOST ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE NIENT TOUTE COUVERTURE DE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT SANS LIMITATION TOUTE GARANTIE TACITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON-CONTREFAÇON RELATIVEMENT À TEL CONTENU ET À VOTRE CAPACITÉ OU INCAPACITÉ À UTILISER LE SITE WEB ET SON CONTENU. PRÉVOST NIE EN OUTRE TOUTE GARANTIE POUVANT DÉCOULER DES MODALITÉS D'EXÉCUTION, DES PRATIQUES COMMERCIALES ÉTABLIES, OU DES USAGES DU COMMERCE.

NI PRÉVOST NI SES CONCÉDANTS DE LICENCE OU LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE COMMUNICATION OU TOUTES SOCIÉTÉS AFFILIÉES À L'UN OU L'AUTRE D'ENTRE EUX N'A FAIT NI N'EST RÉPUTÉ AVOIR FAIT QUELQUE REPRÉSENTATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE EN LIEN AVEC LES SERVICES TÉLÉMATIQUES, LE DISPOSITIF TÉLÉMATIQUE, LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION OU SERVICES DE COMMUNICATION. CHACUNE DE PRÉVOST, SES CONCÉDANTS DE LICENCE, SES FOURNISSEURS DE SERVICES DE COMMUNICATION ET LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES REJETTE EXPRESSÉMENT, À L'ÉGARD DU CLIENT, ET LE CLIENT RENONCE EXPRESSÉMENT À TOUTE GARANTIE DE LA PART DE PRÉVOST, SES CONCÉDANTS DE LICENCE, SES FOURNISSEURS DE SERVICES DE COMMUNICATION ET LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES DÉCOULANT DE LA LOI OU AUTREMENT, INCLUANT MAIS SANS LIMITATION (A) TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER; (B) TOUTE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DES MODALITÉS D'EXÉCUTION, DES PRATIQUES COMMERCIALES ÉTABLIES, OU DES USAGES DU COMMERCE; (C) TOUTE GARANTIE À L'ÉGARD DE L'EXACTITUDE, DE LA DISPONIBILITÉ OU DU CONTENU DU (DES) SYSTÈME(S) DE COMMUNICATION, DES SERVICES TÉLÉMATIQUES, DU DISPOSITIF TÉLÉMATIQUE, DES SERVICES DE COMMUNICATION OU TOUT AUTRE PRODUIT OU SERVICE FOURNI PAR PRÉVOST, PAR LES FOURNISSEURS

DE SERVICES DE COMMUNICATION OU LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES UTILISANT LE(S) SYSTÈME(S) DE COMMUNICATION; ET (D) TOUTE GARANTIE EN VERTU DE QUELQUE PRINCIPE DE DROIT, INCLUANT LA NÉGLIGENCE, LA RESPONSABILITÉ STRICTE, LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU AUTRE PRINCIPE DE DROIT. AUCUNE REPRÉSENTATION OU AUTRE AFFIRMATION DE FAITS INCLUANT MAIS SANS LIMITATION TOUTE AFFIRMATION RELATIVE À LA CAPACITÉ OU À LEUR ADÉQUATION À LEUR USAGE, QUI NE SONT PAS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE ENTENTE D'ABONNEMENT TÉLÉMATIQUE NE SERA RÉPUTÉ CONSISTER UNE GARANTIE DE LA PART DE PRÉVOST, SES CONCÉDANTS DE LICENCE, SES FOURNISSEURS DE SERVICES DE COMMUNICATION OU LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES.

10. Limitation de responsabilité

L'UTILISATION DES SERVICES TÉLÉMATIQUES OU DU SITE WEB WWW.PREVOSTCAR.COM ET DE SON CONTENU EST ENTIÈREMENT À VOS RISQUES. PRÉVOST NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS VOUS OU ENVERS TOUTE PERSONNE OU ENTITÉ PROCÉDANT À UNE RÉCLAMATION PAR VOTRE ENTREMISE À L'ÉGARD DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, INCIDENT OU AUTRE EN VERTU DE QUELQUE PRINCIPE DE DROIT, QUANT À TOUTE ERREUR DANS LES SERVICES TÉLÉMATIQUES OU LE SITE WEB ET SON CONTENU, OU QUANT À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER CES DERNIERS, INCLUANT SANS LIMITATION, DOMMAGES À L'ÉGARD DE PERTE DE PROFITS, D'AFFAIRES, DE DONNÉES OU DOMMAGE À TOUT SYSTÈME INFORMATIQUE, ET CE MÊME SI VOUS AVEZ AVISÉ PRÉVOST DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Le Client reconnaît et convient qu'il encourra toute responsabilité, risques et coûts associés au développement et au maintien de son entreprise et que ni Prévost ni ses sociétés affiliées ne seront responsables envers le Client quant à tous les coûts et dommages causés par une défektivité ou une performance réduite des Services télématiques ou de toute composante de ces derniers.

11. Propriété intellectuelle

Le Client reconnaît et convient que ses droits à l'égard des Services télématiques et du matériel et du logiciel s'y rapportant (collectivement, la "Propriété intellectuelle") sur le Véhicule ou à l'égard de ce dernier est limité à son droit d'utilisation de la Propriété intellectuelle pendant la Durée de l'Entente. La Propriété intellectuelle contient des secrets de commerce, des technologies propriétaires ainsi que d'autre savoir-faire confidentiel appartenant en totalité à Prévost ou à son (ses) Fournisseur(s) de services. Même si vous pouvez utiliser la Propriété intellectuelle, le Client n'est pas propriétaire et n'acquiert aucun droit dans la Propriété intellectuelle. Le Client reconnaît, convient et accepte que certaines données spécifiques au Client puissent résider sur les serveurs de Prévost et être assujettis au processus judiciaire. Le Client renonce à toute réclamation de droits à l'égard de la Propriété intellectuelle et quant aux droits au caractère privé quant à telles données ou au maintien de telles données par Prévost.

12. Aucune cession par le Client

Vous convenez que cette Entente à l'égard de votre Véhicule ainsi que votre utilisation des Services télématiques de votre Véhicule est propre à vous et votre Véhicule, et que par conséquent, vous ne pouvez transférer ou céder cette Entente ou tout droit en vertu de cette Entente à toute tierce partie, sauf tel que prévu aux paragraphes 1 et 2 des présentes, sans le consentement préalable de Prévost.

13. Loi applicable

À titre de Client, vous convenez que cette Entente soit interprétée en vertu des lois de la province de Québec et que seuls les tribunaux de la province de Québec, district de Québec, auront juridiction à l'égard de la présente Entente.

14. Règlement de différends

En cas de litige, réclamation ou demande entre vous et Prévost ou ses administrateurs, dirigeants, employés, clients, mandataires, filiales ou sociétés affiliées, vous convenez que toute partie à tel litige peut choisir en tout temps que ce litige soit résolu par le biais d'un arbitrage ayant force exécutoire, en vertu des règles du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial, en lieu et place d'un

procès devant une cour de justice. Par exemple, si un litige survient entre vous et Prévost et que Prévost choisi que ce dernier soit sujet à l'arbitrage en vertu de la présente disposition, vous n'aurez pas droit à un procès devant une cour de justice. Au surplus, vous convenez que dans la mesure où l'une ou l'autre des parties choisie l'arbitrage en cas de litige, vous procéderez uniquement à titre individuel. Vous reconnaissez que l'arbitre n'aura pas autorité d'arbitrer ou d'entendre quelque litige à l'égard d'un groupement de parties, à l'égard de recours collectifs ou réclamations combinées ou consolidées de personnes multiples ou à l'égard de toute réclamation soumise par quiconque agissant comme procureur général privé ou à l'égard de toute réclamation soumise sur la base de représentation (collectivement les « **Recours collectifs** »). Lorsque l'une quelconque des parties choisit de procéder par arbitrage, vous convenez de ne pas tenter ou poursuivre quelque réclamation sous forme de Recours collectif.